

La sécurité routière en Nouvelle-Calédonie

Bilan de l'accidentalité de l'année **2023**



Crédit photo : DITTT-Service topographique-Bureau de la cartographie



Crédit photo : Colas Nouvelle-Calédonie



Crédit photo : DITTT-Service des routes-Bureau entretien et exploitation



Crédit photo : DITTT-Service des routes-Bureau entretien et exploitation

Table des matières

1. Le contexte	1
1.1. Principales caractéristiques	1
2. Evolutions globales de l'accidentalité en Nouvelle-Calédonie	2
2.1. Evolution de 2008 à nos jours	2
2.2. Evolution de 2012-2023 et comparaison avec l'Hexagone	3
2.2.1. Nouvelle-Calédonie / Hexagone	3
2.2.2. Nouméa / Hors Nouméa	4
2.3. Evolution 2021-2023 - Bilan définitif	5
2.4. Estimation du coût des accidents pour l'année 2023	5
3. Situation détaillée des accidents corporels 2023 en Nouvelle-Calédonie	6
3.1. Répartition spatio-temporelle	6
3.1.1. Répartition géographique	6
3.1.2. Répartition mensuelle	8
3.1.3. Répartition journalière	9
3.1.4. Répartition horaire	9
3.2. Localisation des accidents	10
3.2.1. Selon le réseau routier	10
3.2.2. Selon l'agglomération	10
3.2.3. Selon l'intersection	11
3.2.4. Selon la luminosité	11
3.3. Mode de transport	11
3.3.1. Type de conflit	11
3.3.2. Type et âge des véhicules	12
3.4. Les victimes	14
3.4.1. Répartition par tranche d'âge et catégorie d'usagers blessés	14
3.4.2. Répartition par tranche d'âge et catégorie d'usagers tués	14
3.4.3. Répartition par tranche d'âge et mode de transport des blessés	15
3.4.4. Répartition par tranche d'âge et mode de transport des tués	16
4. Focus sur les accidents mortels 2023 en Nouvelle-Calédonie	17
4.1. Bilan chiffrés des accidents mortels	17
4.2. Localisation	17
4.2.1. Répartition géographique	17
4.3. Les victimes	18
4.3.1. Répartition par mode de transport	18
4.3.2. Répartition par tranche d'âge et type d'usagers	18
4.4. Les facteurs alcool-Stupéfiants/vitesse	19

4.5. Focus sur les usagers de véhicules légers tués et la ceinture de sécurité	19
4.6. Focus sur le statut du permis de conduire chez le conducteur âgés de 18 à 34 ans	20
4.7. Profil de l'accident mortel avec un conducteur alcoolisé présumé responsable	21

1. Le contexte

1.1. Principales caractéristiques

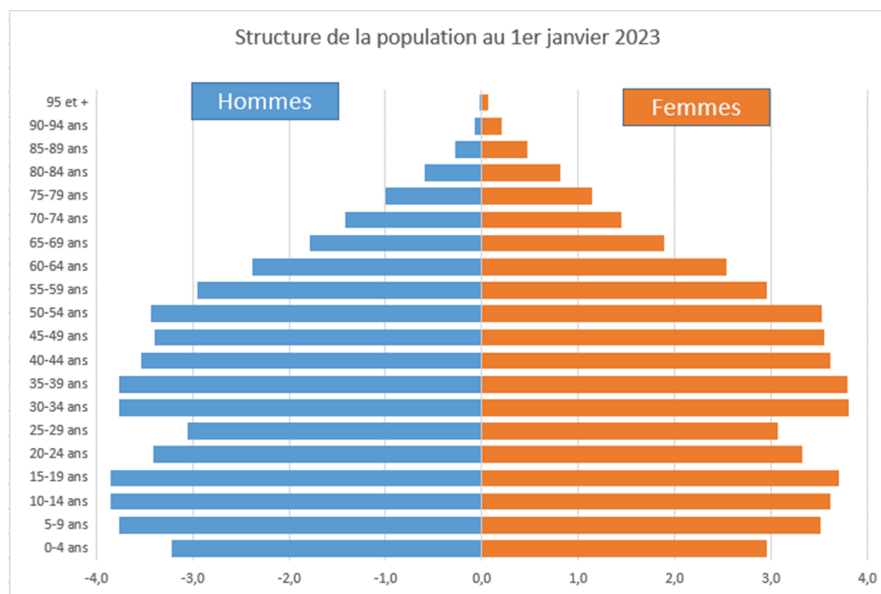
	Superficie (Km2)	Population (2019)	Densité (Hab/Km2)	Réseau routier (Millier de Km)
Province Sud	7 012	203 144	29	2 270
dont Nouméa		94 285		
dont le Grand-Nouméa		182 341		
Province Nord	9 582,6	49 910	5,2	2 580
Province Iles loyauté	1 980,9	18 353	9,3	772
TOTAL NC	18 575,5	271 407	14,6	5 622

Le réseau routier en Nouvelle-Calédonie

Il s'étend sur 5622 km (source isee-nc) dont:

- 575 km route territoriale soit 10,2% du réseau total
- 778 km de routes provinciales soit 13,84% du réseau total (450 km PN, 285 Km PS, 44 km PI)
- 4268 Km de voirie communale soit 75,9% du réseau total

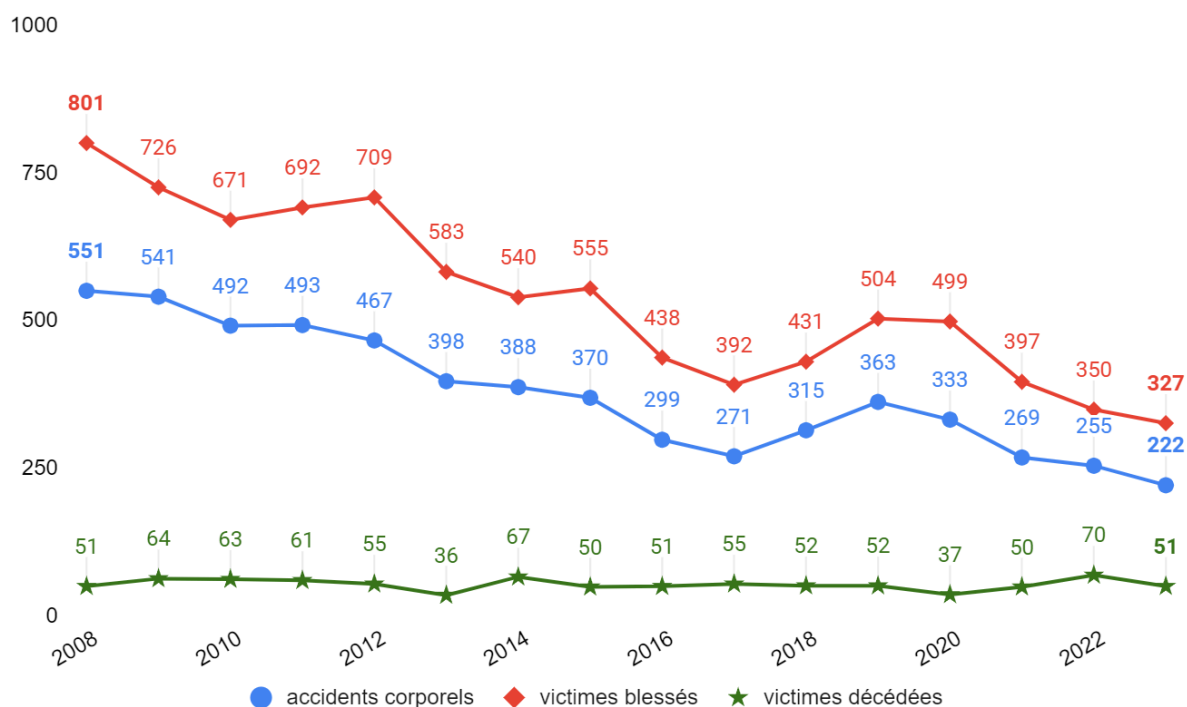
La population de Nouvelle-Calédonie



Source isee.nc

2. Evolutions globales de l'accidentalité en Nouvelle-Calédonie

2.1. Evolution de 2008 à nos jours



L'évolution sur les 16 dernières années, montre une diminution importante du nombre d'accidents corporels et de victimes blessées de 2008 à 2017 (chiffres divisés par 2), un rebond à la hausse est observé entre 2017 et 2019 suivi d'une baisse entre 2019 et 2023. En matière de victimes décédées, hormis deux années particulières (2013 et 2020), la courbe est constante avec une hausse importante en 2022.

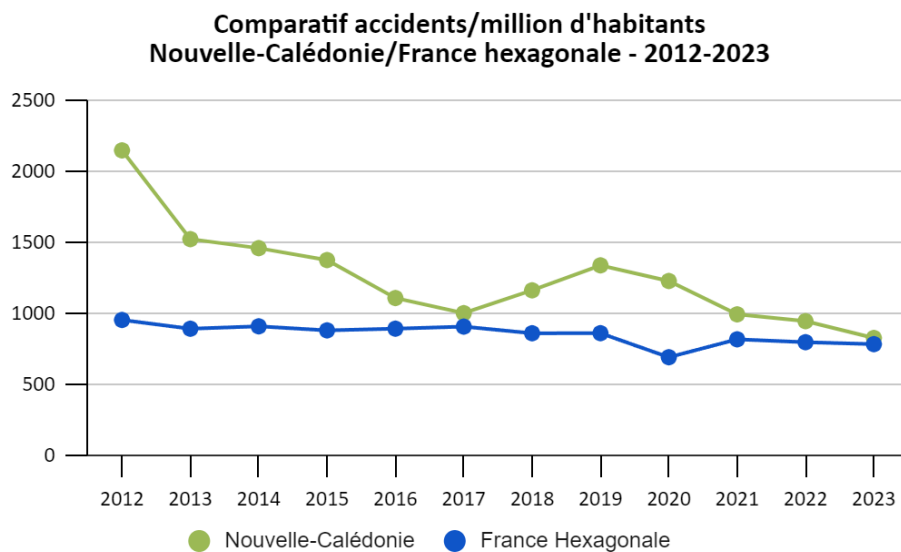
- Diminution de 50,8% du nombre d'accidents corporels entre 2008 et 2017 (551 - 271) puis rebond de +33,9% entre 2017 et 2019 (271 - 363) suivi d'une baisse de 38,8% entre 2019 et 2023.
- Diminution de 51,2% de nombre de blessés entre 2008 et 2017 (801-391) puis rebond de 28,9% entre 2017 et 2019 (391-504) suivi d'une baisse de 35,1% entre 2019 et 2023.
- Evolution non confirmée (fluctuation entre 50 et 70) du nombre de tués entre 2008 et 2023.

2.2. Evolution de 2012-2023 et comparaison avec l'Hexagone

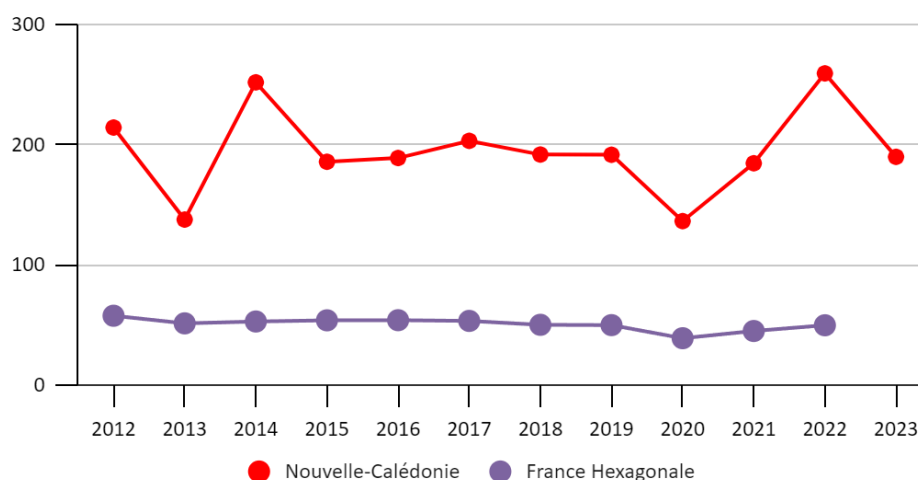
2.2.1. Nouvelle-Calédonie / Hexagone

Année	Nouvelle-Calédonie			France Hexagonale		
	Accidents	Personnes tuées	Personnes blessées	Accidents	Personnes tuées	Personnes blessées
2012	551	55	711	60437	3653	75851
2013	398	36	584	56812	3268	70607
2014	388	67	539	58191	3384	73043
2015	370	50	552	56603	3461	70802
2016	299	51	438	57522	3477	72645
2017	271	55	391	58613	3448	73384
2018	315	52	431	55766	3248	69887
2019	363	52	504	56016	3244	70490
2020	333	37	499	45121	2541	55836
2021	269	50	397	53540	2944	67057
2022	255	70	350	52380	3267	65430
2023	222	51	327	51641	3167	64674

Données sources : Fichier des accidents corporels Nouvelle-Calédonie via Fichier BAAC National - ONISR



**Comparatif tués/million d'habitants
Nouvelle-Calédonie/France hexagonale - 2012-2023**



2.2.2. Nouméa / Hors Nouméa

Année	Nouméa			Hors Nouméa		
	Accidents	Personnes tuées	Personnes blessées	Accidents	Personnes tuées	Personnes blessées
2012	266	13	344	203	42	367
2013	236	1	299	162	35	285
2014	226	3	281	162	64	258
2015	231	5	333	139	45	219
2016	177	7	222	122	44	216
2017	144	4	188	127	51	203
2018	154	3	194	161	49	237
2019	213	4	266	150	48	238
2020	206	3	272	127	34	227
2021	133	5	180	136	45	217
2022	99	6	132	156	64	218
2023	81	3	106	141	48	221

Evolution 2021-2023 - Bilan définitif

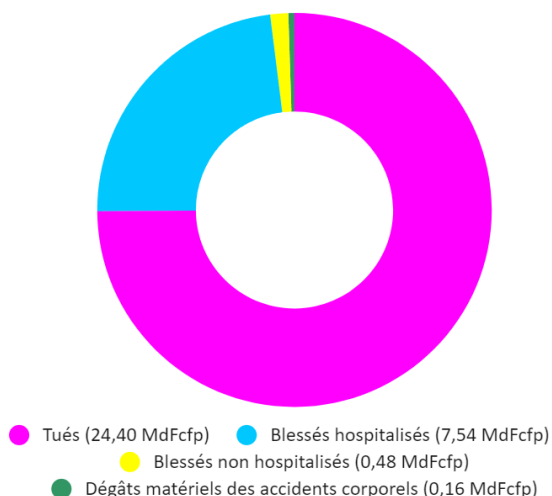
	Accidents corporels			Total blessés			Tués		
	2022	2023	%	2022	2023	%	2022	2023	Ecart
Zone Police	99	81	-18,18%	132	106	-19,70%	6	3	-3
Zone Gendarmerie	156	141	-9,61%	218	221	+1,38%	64	48	-16
Ensemble NC	255	222	-12,94%	350	327	-6,57%	70	51	-19

Données sources: Fiches des accidents de Nouvelle-Calédonie via TRAxY.

Les tendances de ce bilan sont favorables pour l'ensemble de la Nouvelle-Calédonie :

- En matière d'accidents corporels, une baisse de 18,18% en zone police et de 9,61% en zone gendarmerie;
- En matière de victimes mortellement blessées, **le nombre de tués est en baisse sur toute la Nouvelle-Calédonie;**
- En matière de blessés tous confondus (hospitalisés et non hospitalisés), une baisse notable est constatée **en zone police** avec 19,70% et une légère hausse de 1,38% **en zone gendarmerie.**

2.3. Estimation du coût des accidents pour l'année 2023



En 2023, le **coût des accidents corporels en Nouvelle-Calédonie**, calculé selon les valeurs tutélaires annuelles prises comme référence au niveau national par l'ONISR, s'établirait à **32,6 milliards de francs CFP (MdXPF)** répartis comme suit :

- 24,4 MdXPF au titre de la morbidité
- 7,5 MdXPF au titre des hospitalisations
- 0,48 MdXPF pour les victimes légères
- 0,16 MdXPF pour les dégâts matériels de ces accidents corporels.

3. Situation détaillée des accidents corporels 2023 en Nouvelle-Calédonie

3.1. Répartition spatio-temporelle

3.1.1. Répartition géographique

Province Sud	Accidents corporels	dont mortels	Tués	Blessés	Taux de gravité
Bouloupari	7	2	2	7	28,6
Bourail	8	1	1	8	12,5
Dumbéa	13	6	6	36	46,2
Farino	0	0	0	0	---
Ile des pins	2	0	0	4	0,0
La Foa	1	0	0	1	0,0
Moindou	0	0	0	0	---
Mont-Dore	15	2	2	23	13,3
Nouméa	81	3	3	106	3,7
Païta	15	8	9	21	60,0
Sarraméa	0	0	0	0	---
Thio	1	0	0	1	0,0
Yaté	3	2	3	8	100,0

● Taux de gravité en % : Nombre de tués / Nombre d'accidents corporels

Province Nord	Accidents corporels	dont mortels	Tués	Blessés	Taux de gravité
Belep	0	0	0	0	---
Canala	3	0	0	3	---
Hienghène	0	0	0	0	---
Houailou	10	3	3	17	30,0
Kaala-Gomen	3	2	2	1	66,7
Koné	7	0	0	11	---
Kouaoua	4	1	1	7	25,0
Koumac	2	1	1	4	50,0
Ouégoa	7	0	0	8	---
Poindimié	5	1	1	6	20,0
Ponérihouen	5	2	2	11	40,0
Pouébo	2	1	3	3	150,0
Pouembout	6	1	1	11	16,7
Poum	1	0	0	5	---
Touho	2	1	1	4	50,0
Voh	6	2	2	7	33,3

Province îles Loyauté	Accidents corporels	dont mortels	Tués	Blessés	Taux de gravité
Lifou	3	1	1	4	33,3
Maré	5	4	4	5	80,0
Ouvéa	2	2	2	1	100,0

Cas particulier	Accidents corporels	dont mortels	Tués	Blessés	Taux de gravité
Poya	3	1	1	4	33,3

- Taux de gravité en % : Nombre de tués / Nombre d'accidents corporels

➤ En termes de taux de gravité, et par rapport à la moyenne provinciale respective de 17,8% en province Sud, 27% en province Nord et 70% en province des îles Loyauté, on observe une **forte surreprésentation** des :

- communes de Dumbéa, Païta et Yaté pour la province Sud;
- communes de Kaala Gomen et Koumac sur la Côte Ouest, Pouébo et Touho sur la Côte Est pour la province Nord.

3.1.2. Répartition mensuelle

	2023	
	Nombre d'accidents	Dont mortels
Janvier	17	2
Février	23	5
Mars	20	5
Avril	22	4
Mai	13	4
Juin	15	3
Juillet	19	6
Août	21	4
Septembre	20	6
Octobre	14	2
Novembre	14	3
Décembre	24	3

➤ Les accidents corporels sont répartis sur l'ensemble de l'année avec une surreprésentation des accidents mortels en mai, juillet et septembre.

3.1.3. Répartition journalière

	2023	
	Nombre d'accidents	Dont mortels
Lundi	25	4
Mardi	19	5
Mercredi	21	4
Jeudi	25	2
Vendredi	26	7
Samedi	58	16
Dimanche	48	9

➤ En matière d'accidents corporels toutes gravités confondues, 106 accidents sur 222, soit la quasi-moitié, se sont produits le week-end. **En incluant le vendredi cette proportion s'élève à 59,4%.**

➤ En matière d'accidents mortels 53,2% se sont produits le week-end. **En incluant le vendredi cette proportion s'élève à 68%.**

3.1.4. Répartition horaire

	2023	
	Nombre d'accidents	Dont mortels
0-3h	16	7
3-6h	18	2
6-9h	29	4
9-12h	39	5
12-15h	34	8
15-18h	31	8
18-21h	32	5
21-24h	23	8

- En 2023, les tranches horaires de 12-15h et 15-18h ont été les plus meurtrières.
- A contrario de l'année 2022 où le taux de gravité nocturne était 1,5 supérieur au taux de gravité diurne, en 2023 ces taux de gravité (nombre de tués / nombre d'accidents corporels) sont quasi équivalents entre les tranches nocturnes (18h à 6h) et diurnes (6h à 18h) à hauteur respectivement de 22 et 25%.
- Il est à souligner un taux de gravité maximum de **44%** pour les accidents survenus de nuit entre 0 et 3h du matin mais une **mortalité maximale** pour ceux survenus de jour entre **12h et 18h**.

3.2. Localisation des accidents

3.2.1. Selon le réseau routier

	Nouméa		Hors Nouméa		TOTAL ACCR
	Accidents corporels	dont mortels	Accidents corporels	dont mortels	
Voie urbaine	69	1	10	6	79
Voirie Communale	-	-	23	12	23
Voirie provinciale	8	2	50	10	58
dont voie express	4	-	13	5	17
Voirie territoriale	-	-	57	15	57
Autres	4	-	1	1	5

➤ **Hors Nouméa**, les accidents surviennent pour

- sur le réseau territorial: **40,4%** des accidents corporels et **34,1%** des accidents mortels
- sur le réseau provincial :**35,5%** des accidents corporels et **22,7%** des accidents mortels
- sur le réseau communal: **16,3%** des accidents corporels et **40,9%** des accidents mortels

3.2.2. Selon l'agglomération

	Nouméa		Hors Nouméa		TOTAL ACCR
	Accidents corporels	dont mortels	Accidents corporels	dont mortels	
En agglomération	78	3	31	9	109
Hors agglomération	3	0	110	35	113

- A Nouméa, **96,3%** des accidents corporels sont survenus en agglomération
- Hors Nouméa, les accidents surviennent pour **78%** hors agglomération

3.2.3. Selon l'intersection

	Nouméa		Hors Nouméa		TOTAL ACCR
	Accidents corporels	dont mortels	Accidents corporels	dont mortels	
En intersection	47	2	36	9	83
Hors intersection	31	1	102	34	133
Autres	3	-	3	1	6

- A Nouméa, **58%** des accidents sont survenus en intersection
- Hors Nouméa, 7 accidents sur 10 surviennent hors intersection (corporels **72,3%**; mortels **77,3%**)

3.2.4. Selon la luminosité

	Nouméa		Hors Nouméa		TOTAL ACCR
	Accidents corporels	dont mortels	Accidents corporels	dont mortels	
De jour	56	2	73	22	129
De nuit	25	1	68	22	93

- A Nouméa, **69,1%** des accidents corporels sont survenus de jour
- Hors Nouméa, les accidents corporels surviennent de façon quasi-identique de jour ou de nuit

3.3. Mode de transport

3.3.1. Type de conflit

	Nouméa		Hors Nouméa	
	Accidents corporels	dont mortels	Accidents corporels	dont mortels
Véhicule seul	11	2	80	28
Choc entre véhicules	48	0	42	9
Véhicule/Piéton	22	1	19	7

- Les accidents corporels impliquant un piéton s'élèvent à **27,2%** à Nouméa contre **13,5%** hors Nouméa
- Les accidents corporels impliquant un véhicule seul s'élèvent à **13,6%** à Nouméa contre **56,7%** hors Nouméa
- Hors Nouméa, **63,6%** des accidents mortels impliquent un véhicule seul

3.3.2. Type et âge des véhicules

	Nombre de véhicules impliqués	
	Dans accidents corporels	dont mortels
Cycle	10	-
dont bicyclette	7	-
dont VAE	1	-
dont EDPM	2	-
2 Roues léger (<50)	9	1
2 Roues 50-125	4	-
2 Roues >125	18	2
Voiturette	2	-
Voiture particulière	266	49
dont VU	90	17
dont VT	176	32
Poids-lourd	4	1
Transport en commun	8	3
Autre	-	-
Non défini	-	-
TOTAL	321	56

- Les véhicules impliqués dans les accidents sont majoritairement **des voitures particulières** (VL/VU). Ils représentent:

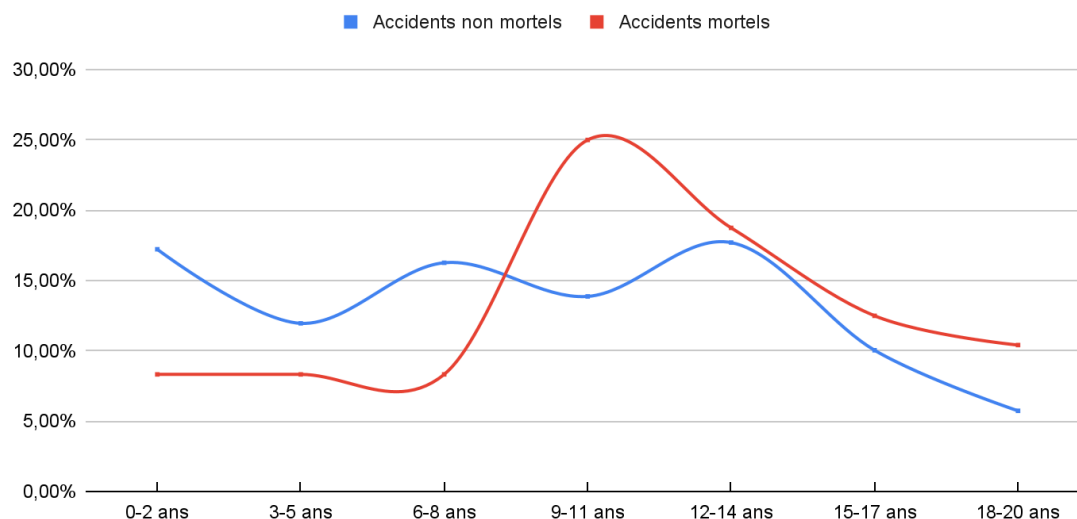
82,9% des véhicules impliqués dans les accidents corporels et **87,5%** des véhicules impliqués dans les accidents mortels

- Viennent ensuite **les motos** (50-125 cm³ et >125 cm³) qui représentent:

6,8% des véhicules impliqués dans les accidents corporels et 3,6% des véhicules impliqués dans les accidents mortels

Nombre de véhicules impliqués en fonction de l'ancienneté		
	Dans accidents corporels	dont mortels
0-2 ans	44	5
3-5 ans	42	5
6-8 ans	43	5
9-12 ans	62	14
13-15 ans	46	11
16-20 ans	40	10
>20 ans	22	4
Inconnu (*)	12	2
Sans objet (Cycle	10	-
TOTAL	321	56

Nombre de véhicules de tourisme (VT/VU) impliqués en % dans les accidents en fonction de leur ancienneté



La proportion des véhicules impliqués dans les accidents non mortels se situe autour de $15 \pm 3\%$ pour **toutes les tranches d'âge inférieures à 14 ans**, à contrario, dans les accidents mortels, on relève un **pic de 25% pour les véhicules de 9-11 ans**.

L'ancienneté moyenne des voitures de tourisme (VT/VU) impliqués dans les accidents tout gravité confondue est de 10 ans.

Avec $\frac{2}{3}$ des véhicules représentés, les **véhicules de 10 ans et +** sont majoritairement impliqués dans les accidents mortels.

L'âge médian des véhicules impliqués dans les accidents **croît avec la gravité des accidents**. Alors que celui-ci est de 9 et 11 ans pour les véhicules impliqués respectivement dans les accidents légers et dans les accidents graves non mortels, il est de 11 ans $\frac{1}{2}$ pour ceux des véhicules de tourisme impliqués dans les accidents mortels.

3.4. Les victimes

3.4.1. Répartition par tranche d'âge et catégorie d'usagers blessés

	0-13 ans	14-17 ans	18-24 ans	25-34 ans	35-44 ans	45-54 ans	55-64 ans	65-74 ans	75 ans et +	Indéterminé	Ensemble
Piéton	5	3	6	10	4	3	3	-	3	-	37
Passager	15	13	45	21	23	12	8	4	1	-	142
Conducteur	-	2	24	33	34	27	18	6	4	-	148

Les usagers blessés dans un accident sont répartis entre conducteurs, passagers et piétons à hauteur de:

- 45,3% d'usagers "Conducteur"
- 43,4% d'usagers "Passager"
- 11,3% d'usagers "Piétons"

3.4.2. Répartition par tranche d'âge et catégorie d'usagers tués

	0-13 ans	14-17 ans	18-24 ans	25-34 ans	35-44 ans	45-54 ans	55-64 ans	65-74 ans	75 ans et +	Indéterminé	Ensemble
Piéton	-	-	2	1	3	1	1	-	-	-	8
Passager	1	1	9	3	2	3	1	1	1	-	22
Conducteur	-	-	4	4	2	1	4	4	2	-	21

Les usagers tués dans un accident sont répartis entre conducteurs, passagers et piétons à hauteur de:

- 41,2% d'usagers "Conducteur"
- 43,1% d'usagers "Passager"
- 15,7% d'usagers "Piéton"

En 2023 avec près de 23% des blessés et 30% des tués, les usagers de **18 à 24 ans** représentent la classe d'âge la plus touchée en Nouvelle-Calédonie avec un risque majeur pour les usagers "**passagers**".

Le risque majeur pour les usagers "**conducteurs**" apparaît être plus élargi sur les tranches d'âge **18-34 ans pour les tués** et **25-44 ans pour les blessés**.

3.4.3. Répartition par tranche d'âge et mode de transport des blessés

	0-13 ans	14-17 ans	18-24 ans	25-34 ans	35-44 ans	45-54 ans	55-64 ans	65-74 ans	75 ans et +	Ensemble
Piétons	5	3	6	10	4	3	3	-	3	37
EDPM à moteur	-	-	-	-	1	1	-	-	-	2
Bicyclettes	-	-	1	-	2	2	3	-	-	8
Cyclomoteurs	-	-	2	4	1	1	-	1	-	9
Motocyclettes	-	-	1	5	2	5	4	1	-	18
Voitures particulières (VL et VU)	13	6	55	43	46	25	18	5	5	216
Poids lourds	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Transport en commun	1	8	10	2	5	5	1	3	-	35
Autres véhicules	1	1	-	-	-	-	-	-	-	2

Les usagers blessés dans un accident sont répartis entre les différents modes de transport à hauteur de:

- 10,7% d'usagers "Transport en commun";
- 14,4% d'usagers "mode doux" (piéton/Cycliste);
- 66% d'usagers "Voitures particulières".

En 2023, les usages blessés les plus représentés selon le "Mode de transport/âge" sont:

- les **usagers de voitures particulières** âgés de **18 à 24 ans**, suivis des usagers de voitures particulières âgés de 35 à 44 ans.

3.4.4. Répartition par tranche d'âge et mode de transport des tués

	0-13 ans	14-17 ans	18-24 ans	25-34 ans	35-44 ans	45-54 ans	55-64 ans	65-74 ans	75 ans et +	Ensemble
Piétons	-	-	2	1	3	1	1	-	-	8
EDPM à moteur	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Bicyclettes	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Cyclomoteurs	-	-	-	1	-	-	-	-	-	1
Motocyclettes	-	-	-	-	1	-	1	-	-	2
Voitures particulières (VL et VU)	1	1	13	6	3	3	3	4	3	37
Poids lourds	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Transport en commun	-	-	-	-	-	1	1	1	-	3
Autres véhicules	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

Les usagers tués dans un accident sont répartis entre les différents modes de transport à hauteur de:

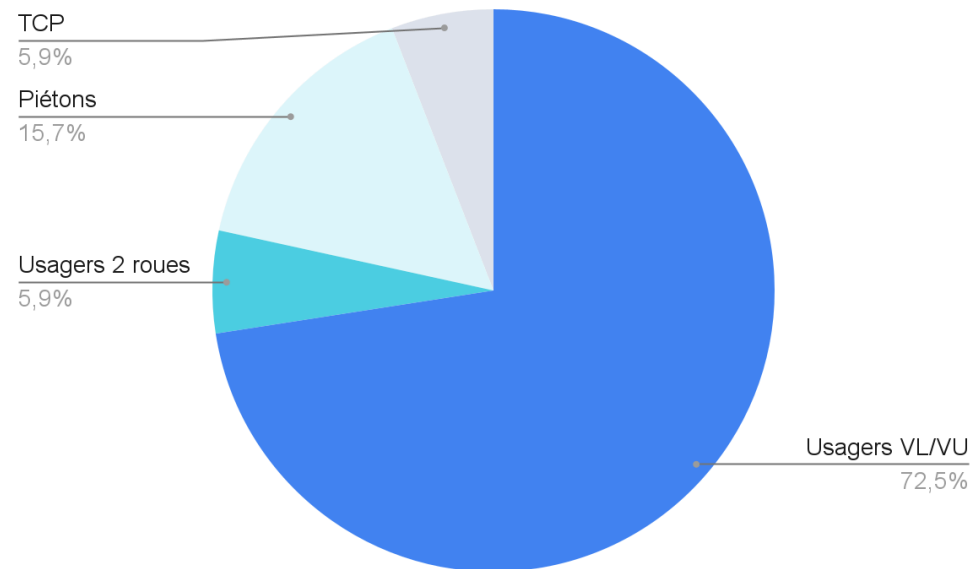
- 5,9% d'usagers "Transport en commun";
- 15,7% d'usagers "Mode doux" (piéton et cycliste);
- 72,5% d'usagers "Voitures particulières".

En 2023, les usagers tués les plus représentés selon le "Mode de transport/âge" sont:

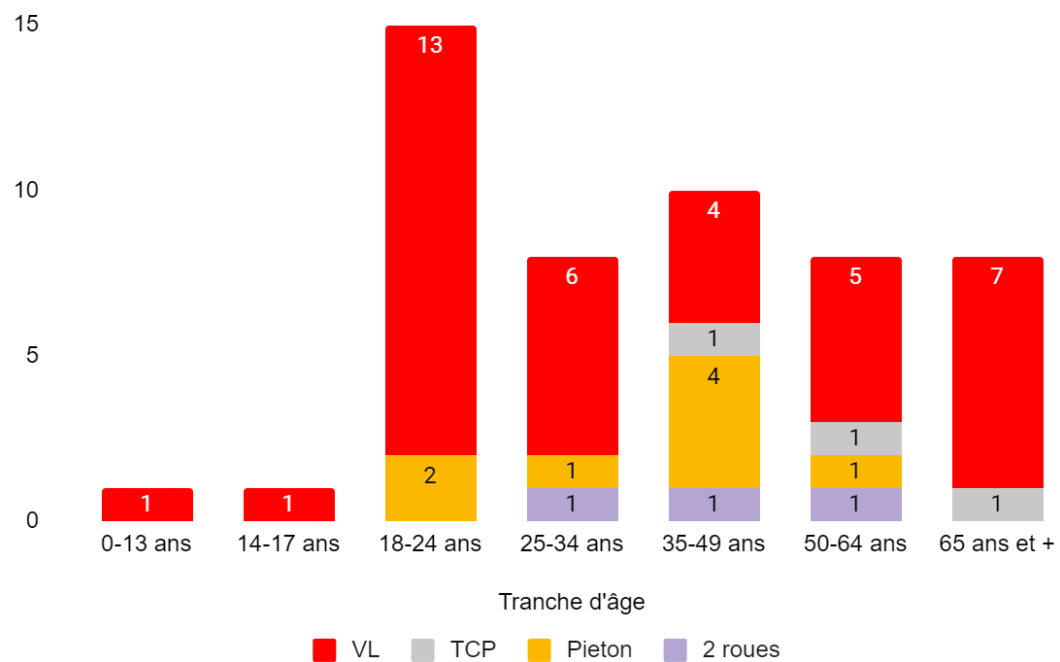
- les **usagers de voitures particulières** âgés entre **18 et 34 ans**.

4.3. Les victimes

4.3.1. Répartition par mode de transport



4.3.2. Répartition par tranche d'âge et type d'utilisateurs



4.4. Les facteurs alcool-Stupéfiants/vitesse

Dans les accidents mortels 2023, on a relevé les facteurs suivants:

- Présence d'alcool **60,0%** (2022 = 72,9%)
- Présence stupéfiants (cannabis) **30,6%** (2022 = 44,4%)
- Vitesse excessive ou inadaptée **63,3%** (2022 = 59,1%)
- Défaut de permis tous conducteurs **43,2%** (2022 = 39,3%)

NB: Les accidents pour lesquels les analyses toxicologiques n'ont pas été effectuées ou pour lesquels l'enquête est encore en cours ne sont pas pris en compte pour le calcul des pourcentages afin de ne pas biaiser ceux-ci.

4.5. Focus sur les usagers de véhicules légers tués et la ceinture de sécurité

Protection individuelle	Port de la ceinture	Non port de la ceinture	Indéterminé	TOTAL
Conducteur VL/VU	3	14	-	17
Passager VL/VU	5	14	1	20
TOTAL USAGERS VL/VU	8	28	1	37

Le taux de non port de la ceinture (Non port constaté ou port indéterminable) pour les personnes décédées dans les VL/VU s'élève à

78,4%

Selon les études internationales, le port de la ceinture de sécurité permet de réduire la mortalité de 50% en cas d'accident

=

Les **gains attendus d'un usage à 100%** de la ceinture de sécurité se situeraient entre **14 et 15 vies**

soit une réduction potentielle du nombre de tués en 2023 de l'ordre de **37,8 à 40,5%**

4.6. Focus sur le statut du permis de conduire chez le conducteur âgés de 18 à 34 ans

Part des conducteurs impliqués dans un accident mortel en fonction du statut du permis et de la tranche d'âge

Global	Permis Valide	Permis invalide et suspendu	Défaut de PC	Permis non valide	TOTAL
Ensemble des conducteurs de véhicules soumis à PC	35	5	14	-	54
Conducteurs 18-34 ans	11	2	8	-	21
dont conducteurs 18-24 ans	4	1	4	-	9
dont conducteurs 25-34 ans	7	1	4	-	12

En 2023, les **conducteurs âgés de 18-34 ans** représentent **38,9%** de l'ensemble des conducteurs impliqués dans un accident mortel.

Cette part se répartit comme suit:
16,7% pour les conducteurs 18-24 ans
22,2% pour les conducteurs 25-34 ans

En matière de permis de conduire non valide, les conducteurs 18-34 ans représentent 47,6% contre 35,2% pour l'ensemble des conducteurs.

Cette part de permis invalide se répartit comme suit:
55,5% pour les conducteurs 18-24 ans
41,7% pour les conducteur 25-34 ans

4.7. Profil de l'accident mortel avec un conducteur alcoolisé présumé responsable

- L'accident survient:
 - de nuit dans un peu plus de la moitié des accidents (52,6%)
 - le week-end inclus le vendredi (63%)
- Il implique un véhicule seul (84,2%)
- Le conducteur alcoolisé présumé responsable:
 - C'est un homme dans 91,7% des accidents;
 - Son taux d'alcool moyen est de 1,71 g/l (Min 0,42 g/l - Max 3,43 g/l)
 - Il est âgé de 38 ans
 - 58% d'entre eux sont en défaut de permis de conduire
- **Ce type d'accident :**
 - **représente 47,5% de l'ensemble des accidents mortels 2023**
 - **a occasionné 41,2% des victimes tuées.**

Dans 15% des accidents mortels, il est impossible de déterminer si le conducteur responsable présumé de l'accident était alcoolisé au moment des faits car la prise de sang s'est avérée impossible à réaliser.

Retrouvez nous pour plus d'infos sur le site internet : <https://ditttt.gouv.nc/securite-routiere>

(SI Accident, tableaux de bord, études spécifiques, divers focus,...)